

Département du Nord

Arrondissement de Lille

Canton de Croix

DECISION N°2025-25

Le Maire de la ville de Wasquehal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 5 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant l'organisation de deux marchés, le mercredi et le samedi, sur le territoire de communal,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

DECIDE

Article 1^{er} – De fixer le tarif d'occupation du domaine public à l'occasion du marché comme suit :

	PRIX
m ²	0.50 €

Article 2 - Le Directeur Général des Services de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet.

Article 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifié exécutoire à la présente décision,
Par transmission en Préfecture,
Et sa mise en ligne sur le site internet le, 17/04/2025
Fait à Wasquehal, le 17/04/2025

Stéphanie DUCRET
Maire de Wasquehal